

LES OPCO

EN PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

<https://opco.cariforef-provencealpescotedazur.fr>

Site développé par le Carif-Oref Provence - Alpes - Côte
d'Azur






OPCO DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ



QUELS SONT LES **PRINCIPAUX MÉTIERS** DE CET OPCO EN RÉGION ?

LES 15 PREMIERS MÉTIERS EXERCÉS (EN FAP 225)

Le métier de « **Aides à domicile et aides ménagères** » relève totalement ou partiellement de l'OPCO « OPCO EP ». Ce métier compte **34 897** salariés dans les activités économiques totalement ou partiellement couvertes par l'OPCO en région, soit **19 %** des effectifs associés à l'OPCO.

Famille professionnelle	Effectifs salariés OPCO	Part du métier	Métier en tension
Aides à domicile et aides ménagères	34 897	19 %	
Secrétaires bureautiques et assimilés	15 845	9 %	
Assistantes maternelles	15 770	9 %	
Agents administratifs divers	12 172	7 %	
Vendeurs en habillement et accessoires, articles de luxe, de sport, de loisirs et culturels	11 383	6 %	
Aides-soignants	11 002	6 %	
Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes)	10 942	6 %	
Techniciens des services administratifs	10 212	6 %	
Agents d'entretien de locaux	9 510	5 %	
Attachés commerciaux	9 359	5 %	
Techniciens médicaux et préparateurs	8 827	5 %	
Coiffeurs, esthéticiens	8 233	5 %	
Professeurs du secondaire	7 415	4 %	
Employés des services au public	6 842	4 %	
Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment	6 780	4 %	

Sources : Insee - Actifs salariés en emploi - RP au lieu de résidence ; Traitement Carif-Oref - Les métiers en tension en Provence - Alpes - Côte d'Azur : État des lieux et facteurs de tension, Panorama, n° 3 - Traitement Carif-Oref.

LES MÉTIERS QUI RECRUTENT

Famille professionnelle	Projets de recrutement	Difficultés de recrutement	Emplois saisonniers
Aides à domicile et aides ménagères	++	oui	non
Secrétaires bureautiques et assimilés (y. c. assistants commerciaux, secrétaires médicales)	++	non	non
Assistantes maternelles	+	oui	non
Agents administratifs divers (y.c. enquêteurs, employés de contentieux)	++	non	non
Vendeurs en habillement et accessoires, articles de luxe, de sport, de loisirs et culturels	++	non	oui
Aides-soignants (y.c. assistants dentaires, médicaux et vétérinaires)	++	oui	non
Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) (y.c. experts libéraux en gestion, fiscalité)	+	oui	non
Techniciens des services administratifs (y.c. clerks de notaire, assistants des services juridiques)	+	oui	non
Agents d'entretien de locaux	++	oui	non
Attachés commerciaux (y.c. délégués médicaux)	++	oui	non
Techniciens médicaux et préparateurs en pharmacie	+	oui	non
Coiffeurs, esthéticiens	++	oui	non
Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment	++	oui	non
Vendeurs en produits alimentaires	++	non	oui
Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres)	+	oui	non
Employés de maison et personnels de ménage	++	oui	non
Serveurs	++	oui	oui
Maçons	++	oui	non
Formateurs	++	oui	non
Employés de la comptabilité	++	non	non
Maîtrise des magasins	+	oui	non

Sources : France Travail, Crédoc - BMO - Traitement Carif-Oref ; OPCO - Compléments qualitatifs - Traitement Carif-Oref.

Projets de recrutement : ++ ou + selon le volume envisagé. Oui : Métier dont la part des projets de recrutement jugés a priori difficiles est supérieure à la moyenne tous métiers (44,5 %) et/ou dont la part des projets de recrutement saisonniers est supérieure à la moyenne tous métiers (44,0 %).

CHAMP D'APPLICATION

Libellé des branches, regroupements de branches ou statuts d'entreprises	IDCC
Administrateurs et mandataires judiciaires	
Agences de recherches privées	
Assainissement et maintenance industrielle	
Assistants maternels du particulier employeur	
Avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation et leur personnel salarié non avocat	
Avocats : avocats salariés des cabinets	
Avocats : personnel des cabinets	
Boucherie, boucherie-charcuterie, boucherie hippophagique, triperie, commerces de volailles et gibiers	
Boulangerie-pâtisserie (entreprises artisanales)	
Cabinets dentaires	
Cabinets ou entreprises d'expertises en automobile	
Charcuterie de détail	
Coiffure et professions connexes	
Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles	
Confiserie, chocolaterie, biscuiterie (détaillants et détaillants-fabricants)	
Détaillants en chaussures	
Entreprises d'architecture	
Entreprises de désinfection, désinsectisation et dératisation (3D)	
Entreprises de la maintenance, distribution et location de matériels agricoles, de travaux publics, de bâtiment, de manutention, de motoculture de plaisance et activités connexes, dite SDLM	
Entreprises de services à la personne	
Entreprises d'expertises en matière d'évaluations industrielles et commerciales	
Fleuristes, vente et services des animaux familiers	
Gardiens, concierges et employés d'immeubles	
Greffes des tribunaux de commerce : personnel	
Immobilier : administrateurs de biens, sociétés immobilières, agents immobiliers	
Imprimerie de laueur et des industries graphiques	
Installation, entretien, réparation et dépannage de matériel aéraulique, thermique et frigorifique	
Laboratoires de biologie médicale extrahospitaliers	
Librairie	
Mareyeurs-expéditeurs	
Miroiterie (transformation et négoce du verre)	
Négoce et distribution de combustibles solides, liquides, gazeux et produits pétroliers	
Négoce et prestations de services dans les domaines médico-techniques	
Notariat	
Parfumerie, esthétique	
Pâtisserie	
Personnel des cabinets médicaux	
Personnel des huissiers de justice	
Personnels des structures associatives cynégétiques	
Pharmacie d'officine	
Poissonnerie (commerce de détail, demi-gros et gros)	
Pompes funèbres	
Prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire	
Promotion immobilière	
Prothésistes dentaires et personnels des laboratoires de prothèses dentaires	
Publicité directe : entreprises de logistique en publicité directe	
Remontées mécaniques et domaines skiabls	
Répartition pharmaceutique	
Salariés du particulier employeur	
Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques et des offices de commissaires-priseurs judiciaires	
Taxis	
Vétérinaires : personnel salarié des cabinets et cliniques vétérinaires	
Vétérinaires (praticiens salariés)	

Sources : Légifrance - Arrêtés des 29 mars et 9 mai 2019.

DÉLÉGATION RÉGIONALE

Délégué régional

Didier Antoniol

146, rue Paradis

CS 30001

13294 Marseille Cedex 06

Tél. : 04.91.14.08.80

Courriel : paca@opcoep.fr

Site internet : opcoep.fr